

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 5 juin 2017 à 20h07, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Mesdames les conseillères :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Michael W. Savard, Claude Graveline, Kim Tétraut, Marco Beaudry et Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2017
- 4. Adoption des comptes**
- 5. Période de questions**
- 6. Correspondance**
- 7. Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment**
- 8. Administration**
 - 8.1 Clés des bâtiments municipaux – Responsabilité des détenteurs
 - 8.2 Fonds de secours pour les inondations printanières – Participation de la municipalité
 - 8.3 Matinées gourmandes – Demande de partenariat
 - 8.4 Bureau municipal et médiathèque – Achat de thermopompes
 - 8.5 Bureau municipal – Modification du revêtement de plancher
- 9. Sécurité publique**
 - 9.1 Formation pour les pompiers – Compensation
 - 9.2 Service des incendies – Formation pompier 1 – Inscription de 2 candidats - Entérinement
 - 9.3 Service des incendies – Formation désincarcération – Inscription de 2 candidats
 - 9.4 Association des pompiers volontaires de Saint-Jude – Versement de la cotisation annuelle
 - 9.5 Service des incendies – Achat d'habits de combat
- 10. Transport**
 - 10.1 Voirie – Achats divers
 - 10.2 Voirie – Embauche d'un journalier occasionnel
 - 10.3 Voirie – Nettoyage des puisards
- 11. Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1 Site de traitement des eaux usées – Mesurage des boues – Tekno. inc – Mandat
 - 11.2 MRC des Maskoutains – Cheminement d'une demande d'entretien ou d'aménagement des cours d'eau – Demande de modification
- 12. Aménagement et urbanisme**
 - 12.1 Ventes de garage – 2 et 3 septembre 2017
 - 12.2 Développement résidentiel Construction Chobin inc - Prolongement de la rue Ménard - Réception définitive des ouvrages
 - 12.3 Plan de zonage de la Municipalité - Cartographie par le service de la géomatique de la MRC – Mandat
 - 12.4 Service d'inspection municipale - Nomination des personnes désignées - Modification
 - 12.5 Mme Julie Gosselin – Demande de dérogation mineure – Avis public
- 13. Loisirs, culture et famille**
 - 13.1 Comité d'embellissement – Réaménagement de la plate-bande du parc Elphège-Filiatrault – Modification de la résolution 2017-05-125
 - 13.2 Événement cycliste Le Tour CIBC Charles-Bruneau - Autorisation de passage
 - 13.3 Allée piétonnière – Lot 5 241 733 – Installation d'une clôture
 - 13.4 Parc Elphège-Filiatrault, terrains de soccer et de balle – Installation de toilettes
 - 13.5 Programme «Les ambassadeurs de la collecte sélective» - Achat de bacs
 - 13.6 Livre de M. Raymond Girouard « Histoire de Saint-Jude » – Réédition du volume
- 14. Autres sujets**
 - 14.1 Fabrique de Saint-Jude – Programme Nouveaux Horizons Aînés – Demande d'appui
 - 14.2 Projet de loi C-203 - Loi modifiant la Loi sur la Cour suprême (compréhension des langues officielles) - Appui
 - 14.3 Jeunes en santé - Financement – Appui
 - 14.4 Projet de loi no 122 - Demande d'adoption du projet de loi avant les élections municipales du 5 novembre 2017
- 15. Rapport des élus - Information**
- 16. Période de questions**
- 17. Clôture de la séance**

2017-06-140

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER les points suivants :

- 8.4 Bureau municipal et médiathèque – Achat de thermopompes
- 10.1 Voirie – Achats divers
- 13.6 Livre de M. Raymond Girouard « Histoire de Saint-Jude » – Réédition du volume

D'AJOUTER les points suivants :

- 10.4 Rue William-Houde, 6^e rang et rang Salvail Sud – Programme d'aide à l'amélioration du

réseau routier municipal – Approbation des dépenses

D'ADOPTER le procès-verbal tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 1^{ER} MAI 2017

2017-06-141

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétraut,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MODIFIER le procès-verbal en ajoutant :

au point 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 13.7 Fonds conjoncturel de développement – Rénovation du centre communautaire – Dépôt d'une demande

D'ADOPTER le procès-verbal tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. ADOPTION DES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois de mai 2017 avec les faits saillants suivants:

Salaires nets (mai 2017):	23 997.82\$
Comptes déjà payés (mai 2017):	96 190.29\$
Comptes à payer (mai 2017):	207 779.65\$

Appels des pompiers:

04-05-2017	205, Salvail Sud	Vérification de fumée noire	Saint-Jude
15-05-2017	En face du 154, rang Basse-Double	Feu d'installation électrique poteau hydro causé par fil de téléphone	Saint-Jude

EN CONSÉQUENCE,

2017-06-142

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis.

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CORRESPONDANCE

9 mai 2017: MRC DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2017

9 mai 2017: MRC DES MASKOUTAINS – Comité administratif – Procès-verbal de la séance tenue le 25 avril 2017.

25 mai 2017: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Procès-verbal de la séance régulière du conseil ordinaire du 24 mai 2017.

25 mai 2017: RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE - Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 mai 2017

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation

7. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT

La directrice générale dépose le rapport du mois de mai 2017 préparé par monsieur Eddy Perez, inspecteur en bâtiment.

8. ADMINISTRATION

8.1 PROCÉDURES POUR LE PRÊT DE CLÉS – ORGANISMES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude désire instaurer des procédures et règles pour le prêt de clés aux organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Jude verra à appliquer ces règles par le biais d'un formulaire qui devra être dûment rempli et signé par la personne qui procède à une demande de clé;

CONSIDÉRANT QU'une vérification annuelle des clés en circulation sera effectuée;

2017-06-143 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le formulaire joint à la présente résolution en annexe A pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 INONDATIONS PRINTANIÈRES – PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE plusieurs régions ont été touchées par des inondations historiques se sont produites ce printemps;

CONSIDÉRANT l'appel de la Fédération Québécoise des Municipalités à l'effet d'apporter un support aux sinistrés de ces municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil se veulent solidaires des municipalités touchées par ce sinistre;

2017-06-144 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER une contribution financière de l'ordre de 200\$ à la Croix Rouge afin de supporter les ménages dans le besoin.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 «conseil - délégation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.3 MATINÉES GOURMANDES – DEMANDE DE PARTENARIAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Jude recevra les Matinées gourmandes le 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT la demande de partenariat adressée par Mme Nathalie Turcotte, chargée de projet des Matinées gourmandes, en date du 25 mai 2017, à l'effet de contribuer une somme de 50\$ pour la confection d'un panier cadeau qui sera tiré parmi les gens ayant participé aux Matinées gourmandes de Saint-Jude;

2017-06-145 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'OCTROYER la somme de 50\$ pour la confection du panier cadeau.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 11000 346 «conseil - délégation».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.4 BUREAU MUNICIPAL ET MÉDIATHÈQUE – ACHAT DE THERMOPOMPES

Point reporté

8.5 BUREAU MUNICIPAL – MODIFICATION DU REVÊTEMENT DE PLANCHER

CONSIDÉRANT QUE le revêtement de plancher du bureau partagé par Mme Dominique Plouffe et l'inspecteur en bâtiment date de plusieurs années;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement est en tapis et cause beaucoup de poussière, notamment lorsque le photocopieur est en marche;

CONSIDÉRANT la soumission de « Couvre-plancher Alain Morin inc. » en date du 25 mai 2017;

2017-06-146 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE RETIRER le tapis existant;

DE PROCÉDER à l'installation des tuiles de vinyle par « Couvre-plancher Alain Morin inc. » pour un montant de 1 141.80\$, taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9.1 FORMATION POUR LES POMPIERS – COMPENSATION

CONSIDÉRANT les exigences gouvernementales en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE, pour se conformer à celles-ci, les pompiers doivent suivre des sessions de formation;

CONSIDÉRANT QUE la brigade d'incendie comprend uniquement des pompiers à temps partiel et

que les sessions de formation sont données en dehors de leur travail régulier;

CONSIDÉRANT QUE les candidats qui suivent la formation « Pompier 1 » sont considérés comme apprentis durant leur formation;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit que les pompiers, en voie d'obtenir la certification requise, pourront accomplir, comme apprentis, sous la supervision de pompiers qualifiés, les tâches pour lesquelles leur formation les aura préparés;

CONSIDÉRANT QUE l'École nationale des pompiers du Québec indique, à titre indicatif, dans le «Guide d'assignation des tâches» et le «Carnet d'apprentissage», les tâches que peuvent remplir les pompiers apprentis durant leur formation de « Pompier I »;

CONSIDÉRANT QUE ces tâches font partie de leur formation;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

2017-06-147

DE COMPENSER les pompiers qui suivent des sessions de formation en leur versant un montant horaire égal au taux horaire du salaire minimum tel qu'établi par la Commission des normes du travail du Québec en vigueur mais ce, conditionnellement à la réussite du cours.

DE COMPENSER, conditionnellement à la réussite du cours, les candidats qui suivent leur formation de « Pompier 1 » et qui effectuent des tâches conformément au «Guide d'assignation des tâches» selon le rapport joint à la présente résolution en annexe B pour en faire partie intégrante.

DE DÉCLARER les candidats à la formation de « Pompier 1 » auprès de la CNESST.

La présente résolution abroge la résolution numéro 2006-11-208.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 SERVICE DES INCENDIES – FORMATION POMPIER 1 – INSCRIPTION DE 2 CANDIDATS - ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT QUE les officiers du service incendie de la municipalité de Saint-Jude ont ouvert une période de recrutement ce printemps;

CONSIDÉRANT QU'une soirée d'information s'est tenue le 13 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les officiers recommandent la formation de 2 candidats suite à un processus de sélection;

CONSIDÉRANT QUE pour respecter les délais permettant l'inscription des candidats à la formation la directrice générale a dû procéder à l'inscription des 2 candidats avant la présente séance et que les sommes allouées pour la formation avaient déjà été adoptées lors du budget 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

2017-06-148

D'ENTÉRINER l'inscription des candidats suivants : madame Emmy Brosseau et monsieur Pierre-Luc Ouellet de Saint-Jude à participer à la formation de 267 heures intitulée «Programme Pompier 1 – E-Learning» offerte par *ÉducExpert*;

DE DÉFRAYER le coût de formation de ces 2 candidats au montant de 8 594.20\$, taxes incluses, pour les 2 formations. Les coûts seront défrayés conditionnellement à la signature de l'engagement des candidats à suivre la formation complète.

DE RÉMUNÉRER les candidats pour les heures de formation selon les termes de la résolution 2017-06-147;

DE DÉCLARER les deux (2) candidats auprès de la CNESST;

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 454 «formation pompiers»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 SERVICE DES INCENDIES – FORMATION DÉSINCARCÉRATION – INSCRIPTION DE 2 CANDIDATS

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 2016-11-241, la municipalité de Saint-Jude a adhéré à l'entente intermunicipale relative à l'établissement de services de désincarcération avec la Ville de Saint-Ours, les Municipalités de Saint-Bernard-de-Michaudville, de Saint-Jude, de Saint-Marcel-de-Richelieu et la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 5.1 de ladite entente, la municipalité de Saint-Jude s'est engagée à former le personnel requis;

CONSIDÉRANT l'offre de services présentée par Service aux entreprises régionalisé, Centre du Québec (Le_SAE) en date du 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

2017-06-149

D'INSCRIRE messieurs Maxim Bousquet et Benjamin Bousquet à la formation « Formation en désincarcération » telle que proposée sur l'offre S16-269-01 datée du 5 juin 2017 du Service aux entreprises régionalisé – Centre du Québec;

DE DÉFRAYER un montant de :

- 2 230\$, taxes en sus, représentant le coût d'inscription pour 34 heures de formation;
- la rémunération au taux horaire du salaire minimum ainsi que les frais de déplacement;
- un montant d'environ 350\$ pour le coût des véhicules nécessaires à la formation pratique;

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 454 «formation pompiers».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SAINT-JUDE – VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

2017-06-150

Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER la somme de 2 100\$ à l'Association des pompiers volontaires de Saint-Jude, soit 100\$ par pompier.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «pompiers – cotisations».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.5 SERVICE DES INCENDIES – ACHAT D'HABITS DE COMBAT

CONSIDÉRANT l'embauche de cinq nouveaux pompiers;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

EN CONSÉQUENCE,

2017-06-151

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat de cinq (5) habits de combat auprès de la compagnie *Aréo-Feu* pour un montant de 9 266.99\$, incluant les taxes.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 22000 650 «vêtements et accessoires – incendie»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. TRANSPORT

10.1 VOIRIE – ACHATS DIVERS

Point reporté

10.2 VOIRIE – EMBAUCHE D'UN JOURNALIER OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT les projets que la municipalité souhaite réaliser au courant de l'été et l'automne 2017, soit l'aménagement d'une aire de jeux d'eau ainsi qu'un parc de planches à roulettes;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces travaux seront réalisés en régie interne;

CONSIDÉRANT QUE M. Donald Ménard sera embauché à titre de travailleur autonome pour ces engagements;

CONSIDÉRANT QUE M. Alexandre Bonin, inspecteur municipal, doit poursuivre ses activités courantes de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'un journalier occasionnel permettrait d'apporter du soutien pour la réalisation des projets d'infrastructures de loisir ainsi que pour certaines tâches d'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

2017-06-152

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'EMBAUCHER monsieur Alexandre Ouellet à titre de journalier occasionnel pour exécuter diverses tâches de voirie sur demande au taux horaire de 15.00\$ / heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.3 VOIRIE – NETTOYAGE DES PUISARDS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder au nettoyage des puisards des routes sous sa juridiction;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des propositions concernant le nettoyage des puisards;

EN CONSÉQUENCE,

2017-06-153

Sur la proposition de M. le conseiller Claude Graveline,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER *Les Entreprises Myrroy inc.* pour faire le nettoyage des 80 puisards du réseau routier municipal pour un montant de 1 255.00\$, taxes en sus.

DE REFACTURER les puisards du prolongement de la rue Ménard à *Construction Chobin inc.*

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 32000 521 «entretien chemins et trottoirs».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 RUE WILLIAM-HOUBE, 6E RANG ET RANG SALVAIL SUD – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – APPROBATION DES DÉPENSES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2016-10-203, la municipalité a autorisé des travaux de remplacement de ponceau pour la rue William-Houde ;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2015-12-370, la municipalité a mandaté le service d'ingénierie pour procéder à l'élaboration des plans et devis, ainsi que la surveillance des travaux de la réfection du 6^e rang;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la MRC des Maskoutains a procédé à l'élaboration d'une planche de signalisation pour améliorer la sécurité de la courbe du rang Salvail Sud;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation du versement d'une subvention maximale de 9 000\$ en vertu du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier en date du 15 août 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'une confirmation d'approbation de la demande de substitution a été reçue le 24 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,

Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue William-Houde, le 6 rang et le rang Salvail Sud pour un montant subventionné de 6 687.18\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports ;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue William-Houde, le 6^e rang et le rang Salvail Sud dont la gestion incombe à la municipalité de Saint-Jude et que le dossier de vérification a été constitué;

Aucune autre réclamation ne sera faite à l'égard de la présente demande.

Cette résolution modifie la résolution numéro 2016-12-278

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

11.1 SITE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – MESURAGE DES BOUES – TEKNO. INC – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire demande dans son « Guide pratique de mesure des boues dans les étangs d'épuration », qu'une mesure des boues soit effectuée dans les premiers bassins aérés du site de traitement des eaux usées tous les trois ans et une fois l'an lorsque les bassins sont remplis à plus de 10%;

CONSIDÉRANT la proposition de la firme TEKNO inc. en date du 31 mai 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER la firme *TEKNO inc.* pour procéder au mesurage des boues des quatre (4) étangs à l'aide d'un échosondeur numérique géo référencé pour un montant forfaitaire de 1 900.00\$, taxes en sus.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 41400 445 «service techniques - TEU».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 MRC DES MASKOUTAINS – CHEMINEMENT D'UNE DEMANDE D'ENTRETIEN OU D'AMÉNAGEMENT DES COURS D'EAU – DEMANDE DE MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé l'entente intermunicipale relative à la gestion des cours d'eau sur le territoire de la MRC des Maskoutains le 9 novembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Maskoutains a établi une procédure pour encadrer le cheminement d'une demande d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE suite à la transmission de l'accusé de réception du coordonnateur aux cours d'eau de la MRC, l'étape suivante est l'arpentage du cours d'eau;

CONSIDÉRANT les frais reliés à ces opérations;

2017-06-154

2017-06-155

2017-06-156 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER à la MRC des Maskoutains d'ajouter une étape intermédiaire entre l'accusé de réception et l'arpentage afin d'informer la municipalité sur les travaux envisagés par le département des cours d'eau à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 VENTES DE GARAGE – 2 ET 3 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le conseil veut encourager ce type de commerce qui promeut le recyclage;

2017-06-157 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'OFFRIR à la population l'opportunité de tenir une vente de garage sur les terrains privés la fin de semaine du 2 et 3 septembre 2017;

D'EXONÉRER les citoyens et citoyennes voulant organiser une vente de garage du coût du permis de 15\$ requis dans de tels cas.

La publicité sera publiée dans le journal local seulement, sur la page Facebook et sur le site internet de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL CONSTRUCTION CHOBIN INC. – PROLONGEMENT DE LA RUE MÉNARD – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES

CONSIDÉRANT QUE Construction Chobin a implanté un développement résidentiel dans le prolongement de la rue Ménard et sur la rue Roy;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu d'une entente signée le 29 octobre 2014 dans le cadre des règlements 438-1-2014 et 438-2006 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, le promoteur est responsable de l'exécution des travaux d'infrastructures de rue;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2014-10-249, le conseil a approuvé les plans les plans et devis révisés tels que présentés par la firme de génie-conseil F. Bernard experts-conseil au nom des promoteurs Construction Chobin inc.;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a soumis à la municipalité une requête pour l'acceptation définitive des travaux, conformément à l'article 19 de l'entente signée et approuvée par les résolutions numéro 2014-10-250 et numéro 2014-11-290 ;

CONSIDÉRANT la liste de déficience et de travaux à compléter rédigée suite à la visite d'inspection du 16 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'une des déficiences faisait état d'une problématique mineure au niveau des sellettes pluviales;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du 17 mai 2017, Manuel St-Pierre, ingénieur de Construction Chobin inc., a expliqué la problématique et a proposé une garantie supplémentaire de 5 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur de la MRC mandaté par la municipalité, de procéder à l'acceptation définitive des travaux;

CONSIDÉRANT QUE Construction Chobin inc. s'engage à faire nettoyer les puisards du prolongement de la rue Ménard et de la rue Roy;

2017-06-158 EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

D'ACCEPTER la garantie supplémentaire de cinq (5) ans couvrant la problématique des sellettes pluviales;

DE PROCÉDER à l'acceptation définitive des travaux;

D'AUTORISER la directrice, madame Nancy Carvalho, à signer le certificat d'acceptation définitive des travaux du prolongement de la rue Ménard pour et au nom de la municipalité;

DE PROCÉDER à l'achat du lot numéro 5 241 733, de même que les infrastructures construites, l'assiette de la rue ainsi que le passage piétonnier conformément à l'article 23 de l'entente signée le 29 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 PLAN DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ - CARTOGRAPHIE PAR LE SERVICE DE LA GÉOMATIQUE DE LA MRC – MANDAT

2017-06-159 Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE MANDATER le service de la géomatique de la MRC des Maskoutains pour produire une carte actualisée du plan de zonage de la municipalité de Saint-Jude pour un montant d'environ 80.00\$.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 13000 670 «papeterie - administration».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.4 SERVICE D'INSPECTION MUNICIPALE - NOMINATION DES PERSONNES DÉSIGNÉES - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a renouvelé son mandat d'inspection municipale le 1^{er} janvier 2015 avec la firme GESTIM;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a ajouté une journée de présence par semaine à compter du mois d'avril et ce, pour une durée d'environ 30 semaines;

CONSIDÉRANT QUE la personne désignée dans la résolution numéro 2017-03-070 n'est plus à l'emploi de la firme GESTIM;

2017-06-160

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE MODIFIER les personnes désignées de la façon suivante:

- monsieur Eddy Perez à titre d'inspecteur en bâtiment pour la municipalité de Saint-Jude;
- madame Isabelle Nadeau à titre d'inspectrice municipale adjointe;
- messieurs Alexandre Thibault, Jean Vasseur et Julien Dulude à titre d'inspecteurs municipaux adjoints en bâtiment.

La présente résolution abroge la résolution numéro 2017-03-070.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.5 MME JULIE GOSSELIN – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dominique Gingras, arpenteur géomètre, au nom de Mme Julie Gosselin, à l'effet de régulariser une situation dérogatoire concernant l'implantation d'un bâtiment résidentiel dont la marge latérale est à 2,45 mètres pour le porte-à-faux du côté sud-ouest du lot 5 774 332;

CONSIDÉRANT QUE la grille des usages et des normes pour la zone 506 stipule qu'une marge de recul latérale doit avoir une distance minimale de 3,00 mètres

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

2017-06-161

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'AFFICHER un avis aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à se faire entendre lors de la session extraordinaire du conseil qui sera tenue le 26 juin 2017, séance au cours de laquelle le conseil statuera sur la demande et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

13.1 COMITÉ D'EMBELLISSEMENT – RÉAMÉNAGEMENT DE LA PLATE-BANDE DU PARC ELPHÈGE-FILIATRAULT – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-05-125

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réaménagement de plate-bande le comité d'embellissement a changé son choix de bordure pour un modèle plus simple à installer et plus durable;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont également permis d'évaluer l'état de l'ancien puits et que ce dernier pourrait éventuellement encore servir à la municipalité;

2017-06-162

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER la différence supplémentaire de 164.26\$, taxes en sus, pour l'achat du muret;

DE NE PAS procéder au remplissage de l'ancien puits.

Cette résolution vient modifier la résolution numéro 2017-05-125.

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «entretien des parcs» dont la somme va provenir du fonds de parcs et terrain de jeux, poste 03 51500 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 ÉVÉNEMENT CYCLISTE LE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU - AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QU'une édition de l'évènement cycliste "Tour CIBC Charles-Bruneau" aura lieu le 7 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE les organisateurs de l'évènement demandent à la municipalité de Saint-Jude l'autorisation de circuler sur ses routes dans un courriel daté du 15 mai 2017;

2017-06-163

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER les cyclistes de l'évènement "Tour CIBC Charles-Bruneau" à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude pour son édition du 7 juillet 2017. L'organisme doit s'engager à obtenir les autorisations requises du Ministère des Transports et de la Sûreté du Québec et à s'assurer que toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.3 ALLÉE PIÉTONNIÈRE – LOT 5 241 733 – INSTALLATION D'UNE CLÔTURE

CONSIDÉRANT que la municipalité deviendra propriétaire de l'allée piétonnière donnant accès au parc du Centre communautaire à partir du prolongement de la rue Ménard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite délimiter cette allée d'une longueur de 40,0 mètres par l'installation d'une clôture de part et d'autre de l'allée;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues;

2017-06-164

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'achat et l'installation d'une clôture galvanisée dans l'allée piétonnière auprès de la compagnie *Clôture Hi-Tech* pour un montant de 4 428,00\$, taxes en sus;

Cette dépense sera attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «entretien des parcs» dont la somme va provenir du fonds de parcs et terrain de jeux, poste 03 51500 000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.4 PARC ELPHÈGE FILIATRAULT, TERRAINS DE SOCCER ET DE BALLE – INSTALLATION DE TOILETTES

CONSIDÉRANT QUE le parc Elphège-Filiatault, les terrains de soccer et de balle sont fortement utilisés pendant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs jeunes familles et cyclistes utilisent également les installations;

CONSIDÉRANT QUE les toilettes ne sont pas accessibles près de ces installations;

CONSIDÉRANT la demande du comité d'action local et du comité du parc;

2017-06-165

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,
IL EST RÉSOLU:

D'INSTALLER deux (2) toilettes chimiques, soit une près des terrains de balle et de soccer et l'autre au parc Elphège-Filiatault;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à la location de deux (2) toilettes chimiques auprès de la compagnie RCI Environnement pour une période de quatre (4) mois. Le coût total pour quatre (4) mois est de 1 780.00, taxes en sus, incluant l'installation et la désinstallation des toilettes.

D'ENTÉRINER la dépense déjà effectuée pour le mois de mai 2017.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 « Entretien et réparation - Parc».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.5 PROGRAMME «LES AMBASSADEURS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE» - ACHAT DE BACS

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 2014-06-159, la municipalité de Saint-Jude s'est engagée dans le programme « Les ambassadeurs de la collecte sélective » en partenariat avec la Maison des jeunes des Quatre-Vents;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière présentée par Mme Ève-Mary Thai Thi Lac auprès du programme de Éco Entreprises Québec a été acceptée et confirmée par une correspondance du 18 mai 2017;

2017-06-166

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Michael W. Savard,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à procéder à l'achat de quatre (4) îlots du modèle « Préventionniste » pour la collecte à trois (3) voies qui seront installés au parc Elphège Filiatault et au parc du Centre communautaire pour un montant de 3 425\$ taxes en sus;

DE DÉFRAYER le montant non subventionné de l'équipement, soit un montant de 1 027.50\$, taxes en sus.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 « Entretien et réparation - Parc».
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.6 LIVRE DE M. RAYMOND GIROUARD « HISTOIRE DE SAINT-JUDE » – RÉÉDITION DU VOLUME

Point reporté

14. AUTRES SUJETS

14.1 FABRIQUE DE SAINT-JUDE – PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS AÎNÉS – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique de la Paroisse de Saint-Jude dépose une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons Aînés;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à améliorer la sonorisation de l'église ainsi que l'achat d'un défibrillateur cardiaque;

EN CONSÉQUENCE,

2017-06-167
Sur la proposition de M. le conseiller Michael W. Savard,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la Fabrique de la Paroisse de Saint-Jude dans le dépôt de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 PROJET DE LOI C-203 - LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME (COMPRÉHENSION DES LANGUES OFFICIELLES) – APPUI

CONSIDÉRANT le projet de loi C-203 actuellement sous étude par le parlement du Canada dont l'objet est d'exiger la compréhension des deux langues officielles pour la nomination des juges à la Cour suprême pour ainsi assurer l'égalité d'accès à la justice pour tous les Canadiens et Canadiennes;

EN CONSÉQUENCE,

2017-06-168
Sur la proposition de Mme la conseillère Kim Tétrault,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER le dépôt et la présentation pour adoption du projet de loi C-203 visant à ce que les juges de la Cour suprême soient choisis parmi des personnes qui comprennent le français et l'anglais sans l'aide d'un interprète.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 JEUNES EN SANTÉ – FINANCEMENT – APPUI

CONSIDÉRANT que 25 % des adolescents québécois sont en surplus de poids;

CONSIDÉRANT qu'à peine plus de quatre adolescents québécois sur dix atteignent le niveau recommandé d'au moins une heure par jour d'activité physique;

CONSIDÉRANT que 20 % des jeunes ne consomment pas suffisamment de fruits et légumes;

CONSIDÉRANT que près 50 % du budget du gouvernement du Québec est attribué au ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT l'importance de prévenir les maladies en faisant la promotion de saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie ne sera pas renouvelé en 2017 et qu'une foule de projets régionaux financés auparavant par ce fonds seront abandonnés, faute d'engagement financier du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT que Jeunes en santé éduque les jeunes des MRC d'Acton et des Maskoutains depuis 2004 à l'importance d'adopter un mode de vie sain et actif, et qu'il a développé une expertise et une crédibilité dans son milieu;

CONSIDÉRANT que Jeunes en santé effectue plusieurs activités et soutient les municipalités des territoires des MRC d'Acton et des Maskoutains dans la promotion des saines habitudes de vie et de vie active;

CONSIDÉRANT que, faute de fonds, l'organisme Jeunes en santé se verra dans l'obligation de fermer ses portes, causant ainsi une grande perte de services pour plus de 6000 enfants des MRC d'Acton et des Maskoutains, notamment en psychomotricité et alimentation;

CONSIDÉRANT que cet organisme est un acteur clé dans la mobilisation des différents acteurs locaux pour promouvoir les saines habitudes de vie et de la vie active;

EN CONSÉQUENCE,

2017-06-169
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par Mme la conseillère Kim Tétrault,
IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER l'organisme Jeunes en santé dans ses démarches pour obtenir le renouvellement de

l'aide financière octroyée par le gouvernement du Québec; et

DE SOULIGNER au gouvernement du Québec l'importance de tels organismes sur le territoire québécois pour mobiliser les acteurs du milieu et concerter les actions de ces derniers dans la promotion des saines habitudes de vie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.4 PROJET DE LOI NO 122 - DEMANDE D'ADOPTION DU PROJET DE LOI AVANT LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DU 5 NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,

2017-06-170

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

DE DEMANDER aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122;

DE DEMANDER qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Mme la conseillère Annick Corbeil demande le vote, et que celui-ci soit consigné au procès-verbal:

ONT VOTÉ CONTRE : Mme la conseillère Annick Corbeil
Mme la conseillère Kim Tétrault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS ET DU MAIRE

15. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2017-06-171

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Claude Graveline,
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho
Directrice générale et secrétaire-trésorière